

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 mai 2019

---

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES - (N° 1939)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 140

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 3**

À l'alinéa 5, après le mot :

« territoriales »,

insérer les mots :

« , régions, départements et communes ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit de s'assurer que toutes les strates des collectivités territoriales seront représentées au sein du conseil d'administration de cette agence.